



Association Rencontre et Culture



L'association Rencontre et Culture recrute : UN·E ADJOINT·E DE COORDINATION JEUNESSE

Type de contrat : CDD de remplacement – 6 mois (35h / semaine).

Convention Collective ECLAT : Groupe D – Coefficient 305 + 10 points de plurivalence (315).

Rémunération de base mensuelle : 2253,09€ - selon expérience

LES MISSIONS

Sous l'autorité de la direction et de la coordination enfance-jeunesse, vous contribuez au fonctionnement du secteur jeunesse et à la mise en œuvre du projet jeunesse de l'association.

À ce titre, vous serez amené·e à :

- Appui à la coordination sur le projet jeunesse**
- Animation et accompagnement de l'équipe jeunesse**
- Accueil et accompagnement des jeunes (10 – 17 ans)**
- Conception, mise en œuvre et suivi de projets jeunesse**
- Suivi administratif**
- Suivi budgétaire**
- Participation au fonctionnement général de l'association**

Profil recherché

- Diplôme de l'animation professionnelle (BPJEPS, DEJEPS ou équivalent).
- Qualification permettant d'assurer les fonctions de direction d'ACM.
- Expérience auprès du public préadolescent et adolescent.
- Bonne connaissance de la réglementation ACM.
- Capacités d'organisation et de travail en équipe.
- Aisance relationnelle et sens des responsabilités.
- Permis B nécessaire

Conditions d'emploi

- CDD de remplacement de 6 mois.
- Convention collective ECLAT.
- Groupe D – coefficient 315.
- Travail du mardi au samedi. Travail en soirée et pendant les vacances scolaires.
- Poste basé à la Maison de Quartier avec déplacements ponctuels liés aux activités.

Pour candidater – dès que possible.

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@mqvillejean.fr

Date de démarrage : dans les meilleurs délais.

Date de fin du CDD – 31/12/2026



**Association
Rencontre
et Culture**



FICHE DE POSTE Adjoint·e de coordination Jeunesse

Définition Convention Collective de l'Animation (Eclat) : Groupe D – Coefficient. 315

Autonomie : Le salarié peut interpréter et adapter les processus. Le contrôle est périodique.

Responsabilité : Responsabilité d'un budget prescrit. Participe à l'élaboration des procédures de l'équipe/ du service. Implique des fonctions de coordination et de « contrôle » d'autres salariés.

Technicité : Compétences techniques et relationnelles nécessaires à la maîtrise d'un domaine d'activité.

Relationnel : Les échanges supposent une capacité à argumenter et à désamorcer les conflits.

Lieu d'activité : Maison de Quartier et lieux d'activités associés

Lien hiérarchique : Direction
Coordination Enfance Jeunesse

Relations fonctionnelles : Usagers, adhérents
Salariés – Equipe
Partenaires mobilisés dans le cadre de ses actions

FINALITÉ DU POSTE

Sous l'autorité de la direction et de la coordination enfance-jeunesse, et en cohérence avec le projet associatif, l'adjoint·e de coordination jeunesse participe à la mise en œuvre du projet éducatif et du projet pédagogique du secteur jeunesse.

Il/elle contribue au bon fonctionnement quotidien des espaces jeunesse, à l'accompagnement de l'équipe d'animation et au développement d'actions et de projet visant l'émancipation, la participation et l'engagement des jeunes du territoire.

L'adjoint·e de coordination jeunesse intervient auprès d'une équipe composée de six salariés permanents et de personnels occasionnels selon les périodes d'activité. Son poste comporte une part significative d'animation directe auprès des jeunes ainsi qu'une mission de coordination opérationnelle.

MISSIONS PRINCIPALES

Appui à la coordination sur le fonctionnement de l'équipe jeunesse

Sous l'autorité de la coordination enfance-jeunesse :



- Assurer le suivi opérationnel quotidien des activités du secteur jeunesse et proposer les ajustements nécessaires.
- Organiser la répartition des tâches nécessaires à la mise en œuvre des actions jeunesse.
- Contribuer à l'application du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (normes d'encadrement, mesures d'hygiène et de sécurité...).
- Signaler à la coordination enfance-jeunesse toute difficulté

Animation et accompagnement de l'équipe jeunesse

- Organiser des réunions d'équipe hebdomadaire pour assurer la mise en œuvre des actions / des projets.
- Animer / coanimer des temps de réunions et de préparation des activités dans le cadre des orientations définies par l'association.
- Identifier les besoins, difficultés ou propositions de l'équipe et les transmettre à la coordination.

Accueil et accompagnement des jeunes (10 – 17 ans)

- Proposer des accueils des jeunes dans un cadre sécurisant, bienveillant et respectueux.
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs.
- Prévenir, réguler et gérer les situations de conflit ou de tension en lien avec l'équipe et les publics.
- Repérer les situations nécessitant une attention particulière et en référer à la hiérarchie.
- Assurer les fonctions de direction d'ACM, en alternance avec les autres membres de l'équipe.

Conception, mise en œuvre et suivi de projets jeunesse

- Concevoir et coordonner des projets éducatifs, culturels, sportifs...
- Favoriser la participation des jeunes à la vie de la structure.
- Développer des actions spécifiques à destination des jeunes du territoire, prenant en compte leurs réalités et le projet associatif.

Suivi administratif

- Organiser le suivi des fréquentations (accueils, activités...)
- Contribuer à la préparation des bilans d'activités.
- Assurer le suivi et l'évaluation (quantitative et qualitative) des actions et projets menés.

Suivi budgétaire

- Recenser les besoins (matériels, financiers, humains) nécessaires à la mise en œuvre des actions et les faire remonter à la coordination.
- Assurer le suivi des dépenses liées aux actions dont il/elle a la charge dans le cadre des enveloppes validées.
- Contribuer à l'élaboration des bilans financiers sous la responsabilité de la coordination enfance-jeunesse.

Participation au fonctionnement général de l'association

- Participer aux projets d'animation globale,
- Participer aux réunions d'équipe,
- Participer ponctuellement aux permanences d'accueil et au fonctionnement de la cafétéria.